



015 / 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ DU MAIRE

Domaine : ARRETE DE CIRCULATION - BROCANTE DU DIMANCHE 11 JUIN 2023

De la commune ESTREUX

ARRETE DE CIRCULATION

BROCANTE DU DIMANCHE 11 JUIN 2023

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la route,
- Vu les arrêtés interministériels relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité publique pour le bon déroulement de la brocante

ARRETONS

En raison de la brocante du Dimanche 11 Juin 2023

- Rue de La liberté
- Rue Joliot Curie
- Rue de Beaugrenier
- Rue Pasteur (a partir du N°5)
- Rue Elie Breucq
- rue Paul Doumer (a partir du N°3)

Article 1 :

Le dimanche 11 Juin 2023, à compter de 6 H du matin et jusque la fin de la brocante, la circulation et le stationnement des véhicules à moteurs (légers et poids lourds) seront interdits dans les rues énumérées.

Article 2 :

Seuls seront admis à stationner dans les dites rues les véhicules des brocanteurs dont la demande d'emplacement auront été enregistrées.

Article 3 :

La signalisation et la maintenance adéquate seront assurées par les organisateurs

Article 4 :

Monsieur le Maire de la Commune d' Estreux est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée à :

- M le Commandant chef de centre principal de secours et de lutte contre l'incendie de Valenciennes,
- M le Commandant de la brigade de gendarmerie de VALENCIENNES

Affiché-Notifié le

Transmis au sous-préfet, le

Fait à ESTREUX, le 07 juin 2023

Le Maire

Le MAIRE
Maurice HENNEBERT

